



LE PROJET

Le projet demi-échangeur La Virginie consiste à créer deux bretelles pour sortir ou entrer sur l'autoroute A64 depuis et vers Pau. Situé entre l'échangeur de Salies-de-Béarn (n°7) et celui d'Orthez (n°8), il se déploie sur la partie ouest du territoire de la commune d'Orthez-Sainte-Suzanne.

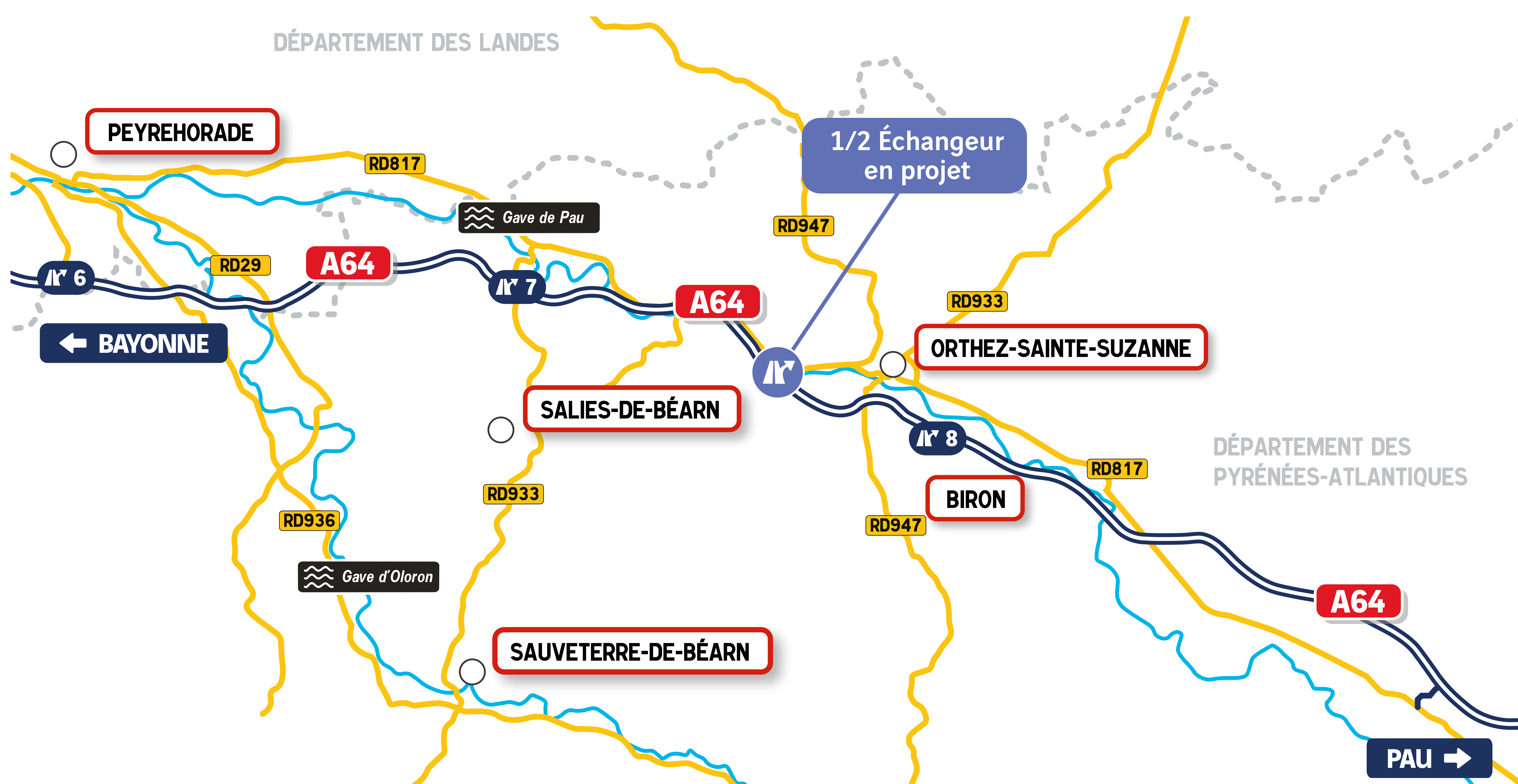
Préalablement étudié dans le cadre d'échanges réguliers avec les acteurs du territoire, il fait aujourd'hui l'objet d'une concertation publique prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Durant 5 semaines, chacun est invité à découvrir le projet, à s'exprimer sur son opportunité, les scénarios envisagés et leurs conditions d'intégration dans le territoire avant que ne s'engagent les études détaillées et la préparation des dossiers réglementaires.

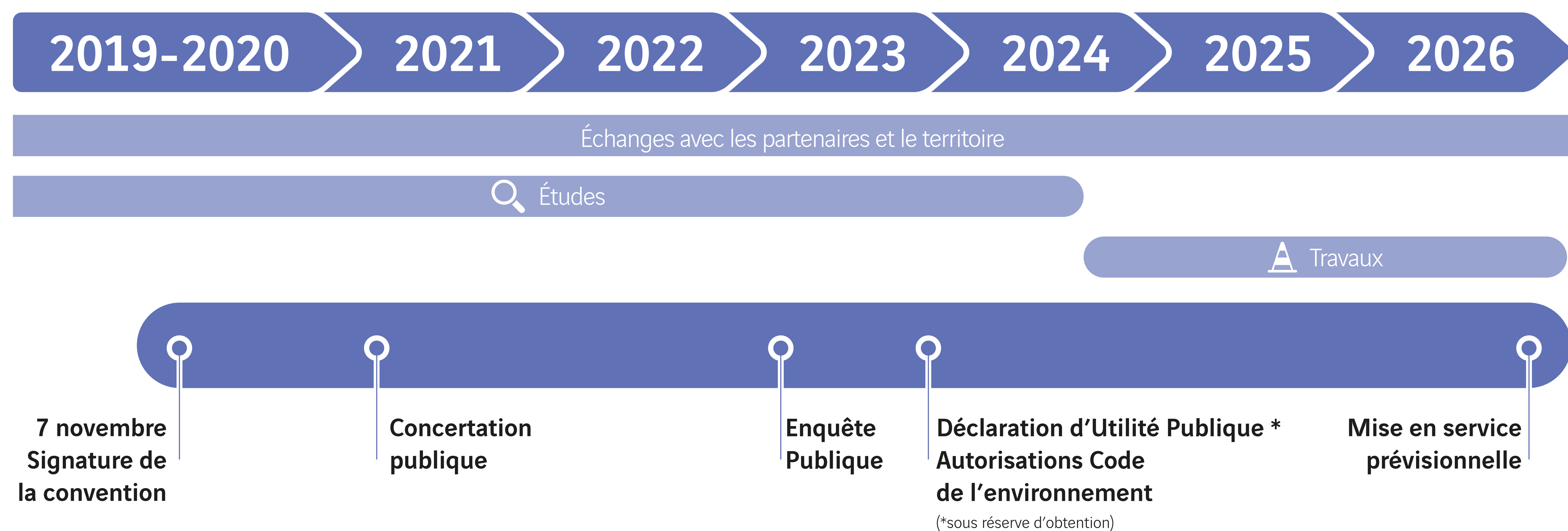
3 OBJECTIFS :

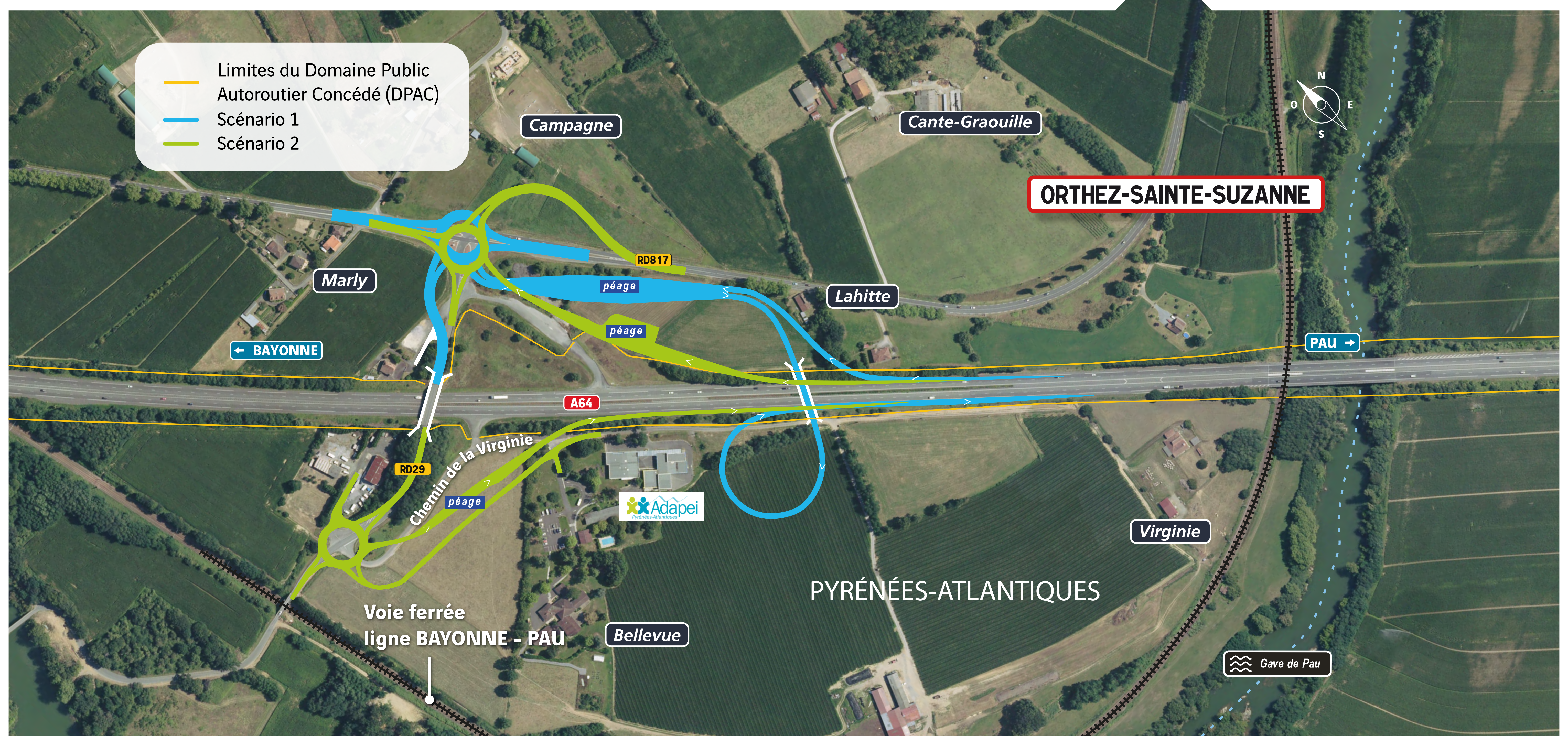
Le projet vise à :

- faciliter l'accès à l'autoroute A64 à l'ouest d'Orthez-Sainte-Suzanne ;
- améliorer la sécurité et le cadre de vie ;
- soutenir l'attractivité des territoires.



| | | |
|---|--|--|
| 4 800 véhicules/jour emprunteront le 1/2 échangeur à la mise en service | 9 M€ d'investissement | 4 cofinanceurs <ul style="list-style-type: none"> Le Département des Pyrénées-Atlantiques La Communauté de communes de Lacq-Orthez La Commune d'Orthez-Sainte-Suzanne L'État et VINCI Autoroutes |
| 1 commune concernée par l'implantation du projet : Orthez-Sainte-Suzanne | 2026 mise en service prévisionnelle | 1 maître d'ouvrage* : VINCI Autoroutes |







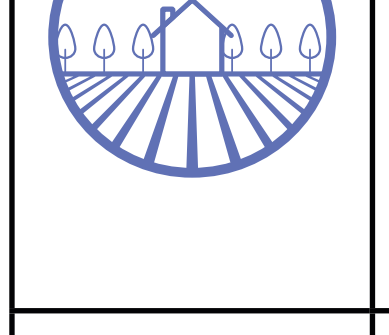


LA COMPARAISON DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉS

Les études approfondies ont permis d'identifier et de comparer deux scénarios aussi bien en termes de géométrie que d'intégration dans leur environnement.

Pour identifier un choix préférentiel sur lequel poursuivre les études, ces scénarios ont été comparés selon 5 critères.

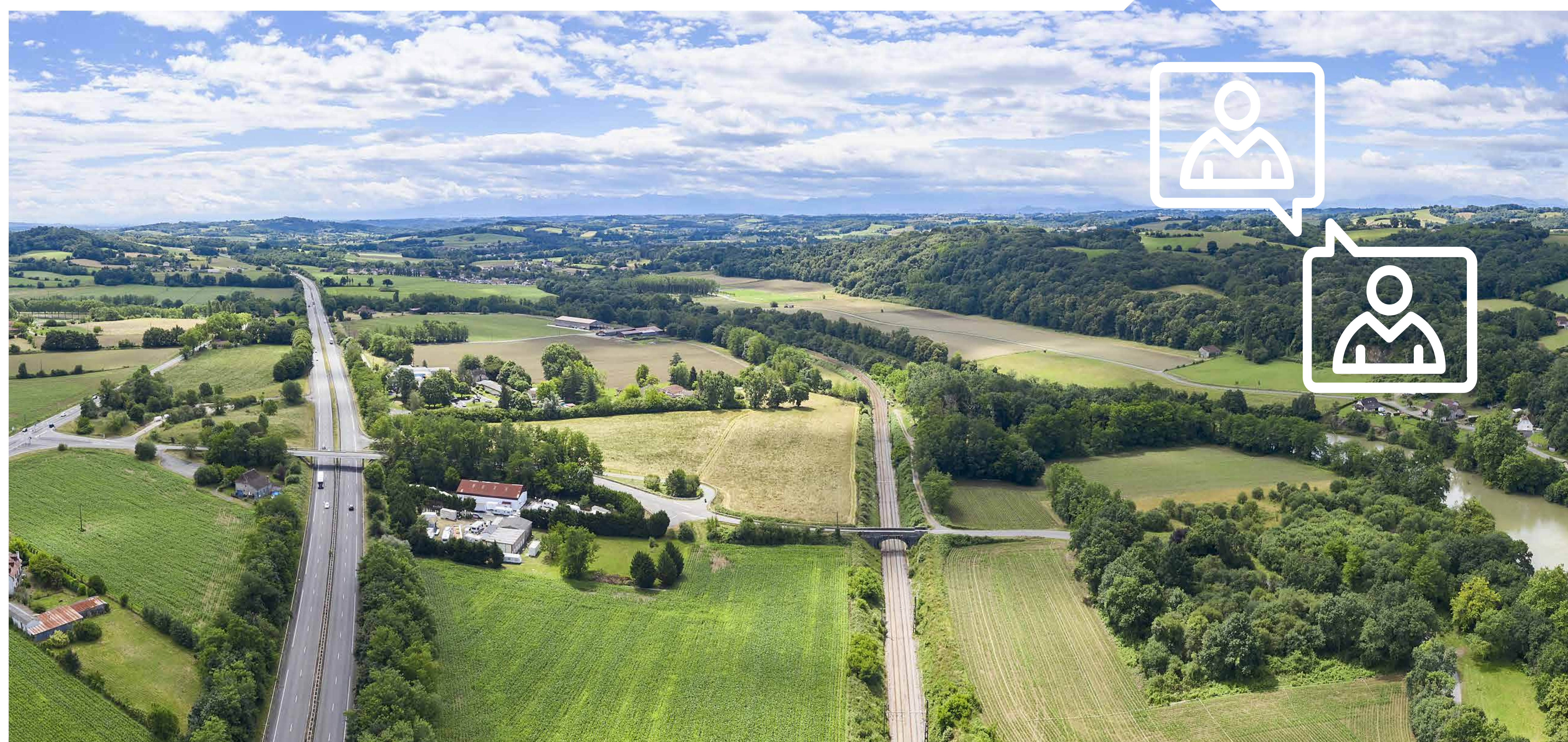
- | | |
|--|---|
| <p> Complexité technique : complexité des aménagements à réaliser en fonction des contraintes techniques.</p> | <p> Emprises Foncières : incidences de la solution en termes de surface à acquérir hors Domaine Public Autoroutier Concedé.</p> |
| <p> Activité agricole : incidences de la solution sur l'activité agricole aussi bien sur les parcelles que sur l'organisation des exploitations.</p> | <p> Cadre de vie : incidences de la solution sur le bruit, l'air et la santé.</p> |
| <p> Environnement : incidences de la solution sur l'eau, la faune et la flore.</p> | |

Pour chaque critère, les impacts potentiels des scénarios sont évalués selon trois degrés :
Faible ■ Modéré ■ Fort ■

| Critère | | Scénario n°1 | Scénario n°2 |
|---|--|---|---|
|  | Complexité technique | La création d'un seul carrefour de raccordement sur la RD 817 facilite la lisibilité de l'échangeur mais nécessite la création d'un nouveau pont pour franchir l'A64. | Ce scénario évite la création d'un nouveau franchissement de l'A64. Il nécessite la réalisation de deux carrefours de raccordement distincts sur la RD 817 et la RD 29. |
|  | Emprises Foncières | Ce scénario nécessite environ 3,7 hectares d'acquisitions foncières en dehors du Domaine Public Autoroutier Concedé*. | Ce scénario nécessite environ 3,3 hectares d'acquisitions foncières en dehors du Domaine Public Autoroutier Concedé*. |
|  | Activité agricole | Cette variante enclave une partie des parcelles agricoles au nord et au sud et les rend difficilement exploitables. | En restant à la limite des parcelles agricoles, cette variante a l'avantage de ne pas morceler les terrains exploités. |
|  | Cadre de vie (bruit, air, santé) | La bretelle de sortie est implantée à proximité immédiate d'une habitation à Lahitte. La bretelle d'entrée est située à environ 200 m des logements de l'ADAPEI. | La bretelle de sortie est implantée à environ 100 m d'une habitation à Lahitte. La bretelle d'entrée est située à environ 150 m des logements de l'ADAPEI. |
|  | Environnement (eau, faune et flore) | Ce scénario impacte les zones d'habitat du Lotier velu et du Chardonneret élégant. | Ce scénario présente un impact faible sur les zones d'habitat du Lotier velu, et il évite la zone d'habitat du Chardonneret élégant et Lucane cerf-volant. |

* Le Domaine Public Autoroutier Concedé (DPAC) représente les limites foncières de l'autoroute. L'État est propriétaire du DPAC qui est exploité et entretenu par la société concessionnaire d'autoroute, VINCI Autoroutes pour l'A64 dans ce secteur.

Pour plus d'informations sur l'étude et la comparaison des scénarios, reportez-vous au **dossier de concertation**.



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

La présente concertation est menée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

Du mardi 27 avril au lundi 31 mai 2021

Exprimez-vous sur : l'opportunité du projet, les scénarios d'aménagement envisagés et leurs caractéristiques techniques et conditions d'insertion dans l'environnement.

| S'informer : | S'exprimer : |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Le dossier de concertation. Le document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes d'Orthez-Sainte-Suzanne, Baigts-de-Béarn, Bellocq, Berenx, Puyoô, Ramous, Salles-Mongiscard et Salies-de-Béarn. La présente exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture au public : <ul style="list-style-type: none"> Mairie d'Orthez-Sainte-Suzanne 1 Place d'Armes - 64300 Orthez ; Conseil Départemental 64 Site d'Orthez 3 rue JM Lhoste 64300 Orthez ; Communauté de communes de Lacq-Orthez Rond-Point des Chênes - 64150 Mourenx. La page Internet dédiée au projet : www.a64-echangeur-la-virginie.com | <ul style="list-style-type: none"> En ligne via le formulaire d'expression : www.a64-amenagement.com/mon-avis-demi-echangeur-la-virginie Par e-mail : a64-echangeur-la-virginie@vinci-autoroutes.com La lettre T associée au document d'information. Les formulaires d'expression à déposer dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition. Par courrier : VINCI Autoroutes Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest Concertation publique A64 demi-échangeur La Virginie 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac |

Échanger avec VINCI Autoroutes

Les permanences* de l'équipe projet :

| | Judi 29 avril | Mercredi 05 mai | Mercredi 12 mai | Mardi 18 mai | Judi 27 mai |
|---|------------------|--------------------|--------------------|-----------------|----------------|
| Mairie d'Orthez-Sainte-Suzanne 1 Place d'Armes | 9h - 12h30 | 13h30 - 17h | 13h30 - 17h | 13h30 - 17h | 9h - 12h30 |

*Permanences organisées dans le strict respect des règles sanitaires

Dans le cadre du confinement, vous avez la possibilité de vous déplacer en mairie pour ces permanences en vous munissant d'une attestation de déplacement précisant
« Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance ».

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur les lieux d'exposition et en téléchargement via le site Internet du projet.

www.a64-echangeur-la-virginie.com